

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
D'INITIATEUR VOILE INITIAL



La formation s'organise en deux stages :

> **Le stage théorique** se déroule en deux temps :

- La première semaine aura lieu durant les vacances de Pâques, du 29 avril au 03 mai 2024.

Au programme :

- Enregistrements administratifs et ouverture des dossiers de formations.
 - Evaluation des connaissances techniques et du niveau de pratique des stagiaires.
 - Découverte du métier de moniteur de voile.
-
- La deuxième semaine se déroulera pendant les vacances de la Toussaint (dates à déterminer).
 - Retour sur les premières expériences et connaissances acquises lors du stage pratique.
 - Séances d'auto-encadrement.
 - Apprentissage et évaluation de toutes les connaissances théoriques.

> **Le stage pratique** se déroule durant les vacances d'été. Une présence minimum de 4 semaines est requise, mais nous recommandons 8 semaines de pratique. Les stagiaires sont répartis sur les différents stages et activités proposés par le Pôle Nautique Hague. Ils pourront se familiariser avec le métier au contact de moniteurs saisonniers expérimentés. C'est à cette période qu'ils pourront découvrir et approfondir l'enseignement de la voile. Les formateurs seront amenés à les évaluer.

Il faut au minimum 2 saisons pour qu'un stagiaire soit validé. Le temps qu'il s'approprie toutes les notions qui encadrent ce métier, qu'il acquière de l'expérience d'encadrement et qu'il développe sa confiance en lui.

Afin de débiter la formation lors des vacances de Pâques, les stagiaires devront avoir avec eux :

- Un certificat médical « de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la voile » (à nous remettre en format papier), afin qu'ils prennent leur licence FFV si cela n'est pas déjà fait.
- Une attestation de 100m nage libre « avec un passage sous un obstacle en surface de 1m de long ». Ci jointe, les stagiaires doivent avoir cette attestation complétée en format électronique.
- Une autorisation parentale pour la durée de toute la formation. Ci jointe, les stagiaires doivent avoir cette attestation complétée en format électronique.
- Le PSC1 - formation complète. Les stagiaires doivent avoir cette attestation complétée en format électronique.
- Une photocopie recto-verso de leur permis bateau, en format électronique. Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore passé, il est possible de le faire avec le club.

Grâce à leur licence, les stagiaires ont un compte licencié sur le site de la FFV. Les stagiaires doivent y avoir accès. Sans l'accès à ce compte, il sera impossible d'ouvrir les livrets de formations FFV. Les codes d'accès sont envoyés par mail de la part de la Fédération Française de Voile, lors de la prise de la première licence ; ils peuvent être réinitialisés si besoin est.

Le coût de la formation :

- 400 euros de frais pédagogiques (à payer au début de la formation) ;
- 40 euros d'adhésion au club ;
- 32 euros de licence FFV (68 euros si le stagiaire est majeur) ;
- 57 euros de frais de dossier pour l'obtention du diplôme (à régler directement sur le livret à la fin de la formation) ;
- 398 euros de permis bateau au PNH (si le stagiaire ne l'a pas déjà).

Ce qu'il faut prévoir :

- De quoi noter (stylos, cahier) (semaines théorie)
- De quoi aller à l'eau ; combinaison, salopette (celles chez décathlon sont très bien) etc...

Le club peut fournir les combinaisons.

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e)

Qualification (BEESAN, MNS...) :

N° diplôme :

certifie que (NOM / Prénom) :

date de naissance :

a réalisé un parcours de 100 mètres nage libre avec un passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long.

Fait à

Le

Signature et tampon

Coordonnées du maître-nageur où il pourra être contacté :

Tél. :

Mail :

LISTE OFFICIELLE MINISTÈRE DES SPORTS DES DIPLÔMES PERMETTANT LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS DE NATATION

- 1/ Diplôme d'État de maître-nageur sauveteur (DE MNS).
- 2/ Brevet d'État d'éducateur sportif, option « activités de la natation » (BEESAN).
- 3/ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques » (BP JEPS AA).
- 4/ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » (BP JEPS AAN).
- 5/ Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon ».
- 6/ Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon ».
- 7/ Licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives », spécialité « activités aquatiques ».
- 8/ Licence « entraînement sportif » filière sciences et techniques des activités physiques et sportives », spécialité « activités aquatiques ».

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr/Mme,

Nom :

Prénom :

Lien parentale :

Téléphone :

Autorise (mon fils/ma fille)

Nom:

Prénom :

Date de naissance :

A participer à la formation de CQP D'AMV.

Fait à

Le

Signature :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL